

L'UEMOA, une zone monétaire optimale ex-ante ou pas ?

WAEMU, an optimal ex-ante monetary zone or not ?

GUINDO Laya Amadou

Enseignant-chercheur

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)

Faculté des sciences Economiques et de Gestion (FSEG)

layaamadou@yahoo.fr

BAGAYOKO N'Famoussa

Doctorant en Sciences économiques

Institut de Pédagogique Universitaire (IPU) de Bamako-Kabala

nfamoussabagayoko@gmail.com

BERTHE Bakary

Enseignant-chercheur

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)

Faculté des sciences Economiques et de Gestion (FSEG)

bberthe8@gmail.com

BALLO Issa

Enseignant-chercheur

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)

Faculté des sciences Economiques et de Gestion (FSEG)

issasballo@yahoo.fr

Date de soumission : 08/01/2022

Date d'acceptation : 12/06/2022

Pour citer cet article :

GUINDO L.A et al. (2022) « L'UEMOA, une zone monétaire optimale ex-ante ou pas ? », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 6 » pp : 18 – 34.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cet article a pour objectif de chercher à savoir si l'UEMOA est potentiellement une zone monétaire optimale. L'atteinte de cet objectif permettra aux pays membres de la zone soit de renforcer leur coopération ou d'apporter des corrections quant à la conduite de leur politique monétaire afin d'être une ZMO.

La démarche méthodologique a inclus la recension des écrits et la recherche documentaire. Pour ce faire, il a été essentiel de prendre connaissance de la science établie et reconnue. Nous avons procédé à la recension des écrits scientifiques sur le sujet et situé notre contribution originale par rapports aux connaissances établies.

Nos résultats confirment que, malgré l'existence de très nombreux travaux scientifiques dans le champ des sciences économiques et des sciences politiques, cette histoire demeure pour l'essentiel à écrire. Bien que l'Afrique et ses régions ne soient pas des ZMO, l'appartenance à une zone monétaire semble donner un avantage aux pays membres sur le plan de la stabilité des prix. Aussi, il est nécessaire d'aller vers une réforme visant à faire de l'UEMOA, une zone optimale. Les réformes, fussent-elles modestes ou incomplètes, valent ce qu'en feront leurs acteurs.

Mots clés : Franc CFA ; ex-ante ; ex-post ; Zone monétaire optimale ; monnaie.

Abstract

This article aims to find out if the WAEMU is potentially an optimal monetary zone. Achieving this objective will allow the member countries of the zone either to strengthen their cooperation or to make corrections in the conduct of their monetary policy in order to be a ZMO.

The methodological approach included the literature review and documentary research. To do this, it was essential to take cognizance of the established and recognized science. We conducted a review of scientific writings on the subject and situated our original contribution in relation to established knowledge.

Our results confirm that, despite the existence of a large number of scientific works in the field of economics and political science, this history essentially remains to be written. Although Africa and its regions are not OCAs, membership of a monetary zone seems to give member countries an advantage in terms of price stability. Also, it is necessary to move towards a reform aimed at making WAEMU an optimal zone. Reforms, however modest or incomplete, are worth what their actors will make of them.

Keywords: CFA Franc; ex ante; ex-post; Optimal currency area; cash.

Introduction

L'Afrique est un vaste continent composé de 55 Etats et plus de 41 monnaies, toutes inconvertibles entre elles à part le Rand Sud-africain et les monnaies des Etats satellites autour d'elle.

Plusieurs tentatives ont été vaines pour mettre en place un système permettant de rendre convertibles les différentes monnaies nationales.

Cela dénote que le problème monétaire se pose avec acuité en Afrique en général et Afrique de l'Ouest en particulier.

D'ailleurs concernant l'Afrique dans sa globalité, le problème de développement se pose beaucoup plus en termes de diversité des monnaies, des politiques monétaires et aussi bien d'intégration économique.

Certains analystes abordent la situation actuelle de l'Afrique comme la résultante d'une monnaie et d'une politique monétaire différente d'un pays à un autre et posent le problème en ces termes : des micros Etats ayant leur propre monnaie chacun ne peut qu'être une foulure à l'épanouissement du commerce inter Etat et aux multiples efforts fournis au niveau des organisations.

S'agissant de la Communauté Financière d'Afrique (CFA), elle souffre d'un autre mal. Il est traité comme une monnaie coloniale et le canal par lequel la France influence les Etats Africains. Tout compte fait, le Franc CFA engendre des avantages et des inconvénients certains. En tant que chercheurs, notre rôle et responsabilité sont de mesurer le fonctionnement actuel de la zone à l'aune des instruments d'analyses économiques et monétaires pour permettre d'une part aux théoriciens d'enrichir leur base de données et aux décideurs de disposer d'une panoplie de propositions leur permettant de réduire considérablement le risque de prendre des décisions non soutenues par des recherches et analyses approfondies.

A présent, on peut procéder à un bref rappel historique du franc CFA qui remonte aux premières heures de la conquête française, lorsque les signes monétaires métropolitains commencent à circuler, ou bien au début du XXe siècle, lorsque l'émission de signes propres aux territoires coloniaux est confiée à des banques privées. Ou encore, dans une acception plus moderne de la gouvernance monétaire, à la création d'instituts d'émission publics au cœur des années 1950.

À la différence du modèle de la caisse d'émission en vigueur dans l'empire britannique, l'émission de devises n'est pas liée au stock de réserves de change disponibles. Autrement dit, l'émission du franc CFA peut se faire à crédit, grâce à la garantie apportée par le Trésor français à la convertibilité illimitée du franc CFA et à la fixité du taux de change de celui-ci avec le

franc, puis avec l'euro. La contrepartie de cette garantie est le versement, par les États de la zone franc, via leurs banques centrales, d'une partie de leurs réserves en devises sur un compte ouvert au nom du Trésor français. C'est ce mécanisme singulier, appelé « compte d'opération », qui est aujourd'hui quasi unanimement remis en cause par les détracteurs de la zone franc et par les partisans de sa réforme.

Dans cet exercice, la question fondamentale qu'on se pose, est de savoir l'UEMOA remplie-t-elle véritablement les conditions d'une zone monétaire ex-ante ?

De façon spécifique, il s'agit de savoir :

Quels sont les critères d'une zone monétaire optimale ?

Est-ce que le niveau des économies des pays membres de l'UEMAO respectent les conditions d'optimalité d'une zone monétaire ?

La suite des travaux cherche à apporter des éléments d'éclaircissements aux différentes interrogations.

Quant à l'objectif principal de ce travail, il cherche à savoir si l'UEMOA est potentiellement une zone monétaire optimale. L'atteinte de cet objectif permettra aux pays membres de la zone soit de renforcer leur coopération ou d'apporter des corrections quant à la conduite de leur politique monétaire afin d'être une ZMO.

Pour ce faire, nous nous sommes fixés deux hypothèses :

L'UEMOA serait une zone monétaire optimale ex-ante ;

Les pays de l'UEMOA disposeraient des potentialités énormes pour être une zone monétaire optimale.

Dans les pages qui suivent et selon la méthodologie adoptée, nous donnerons des éléments de satisfaction, conformément au principe de rédaction d'un article scientifique à savoir : revue de la littérature suivie de la méthodologie qui contient en son sein et enfin la présentation et discussions des résultats.

1. Revue de la littérature

Tout d'abord, il est important de rappeler pour cette revue les travaux exploratoires de Masson et Patillo, (2004) sur les déterminants sociaux de la monnaie. En montrant que, loin de se réduire à un moyen physique de procéder aux échanges économiques entre les hommes, celle-ci est un produit des pratiques culturelles des populations. Il met en lumière la désappropriation qu'a représentée, pour les populations indigènes, l'imposition de signes monétaires occidentaux par les colons.

Dans le cas de la colonisation française, celle-ci s'est réalisée en deux temps. Après avoir tenté d'imposer la circulation dans les territoires coloniaux des signes monétaires de la métropole, l'inadaptation de ces derniers aux contingences de l'économie locale a conduit l'État français à imaginer l'émission de signes monétaires spécifiques, mais demeurant fidèles à une conception occidentale et européenne de la monnaie. Comme le rappelle Lelart (2003), ces monnaies coloniales ne sont d'ailleurs pas des devises au sens juridique du terme, car elles sont avant tout des sous-produits du franc français, un étalon de change de la monnaie métropolitaine

Polanyi (2001), offre dans un texte engagé, de déconnecter la monnaie de son statut d'institution marchande, montrant que l'existence de systèmes monétaires complexes préexiste à l'émergence d'un marché. Ainsi, la monnaie ne règle pas uniquement des obligations d'ordre économique mais, s'impose comme un instrument de régulation des rapports entre des individus et des groupes sociaux. Comparant les zones monétaires unifiées à une forme d'impérialisme profitant aux classes dominantes de la société, Maucourant (2002) soulève la problématique centrale de la souveraineté monétaire. La question centrale soulevée par le franc CFA, comme pour toute zone monétaire, est celle de la souveraineté monétaire. Parce que la monnaie s'est construite, au cours des XIXe et XXe siècles comme un référentiel culturel de l'État-nation, sa mutualisation pose fondamentalement la question du partage de l'exercice de la souveraineté.

S'agissant de la zone franc, le problème de la souveraineté monétaire est redoublé du fait du soupçon de néo-colonialisme, que formulent plusieurs contributeurs de l'ouvrage. Il est vrai que la zone franc demeure l'une des rares survivances institutionnelles de la colonisation, quand bien même son organisation et ses modalités ont bien changé depuis la création de la zone franc en 1939 et du franc CFA en 1945. Dévaluations, transfert du siège des banques centrales, règles d'intervention des banques centrales, réglementation prudentielle, départ ou adhésion d'États membres, etc., la zone franc est une réalité beaucoup plus évolutive qu'on l'imagine trop souvent. Dembélé (2006) voit cependant, dans la zone franc un instrument de domination coloniale au profit de la France, arguant que seule une rupture totale de ce lien tutélaire, c'est-à-dire un démantèlement de la zone franc, pourrait permettre le développement économique des pays de la zone franc.

Cette affirmation s'appuie parfois, sur des arguments contestables. Ainsi, l'auteur constate, prenant pour exemple l'absence de convertibilité entre les francs CFA d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, que cette tutelle s'est renforcée depuis la dévaluation de 1994, « imposée par la France » (p. 138). Or l'analyse des archives de la période, tant en France qu'en Afrique, montre une autre réalité de cette dévaluation. Si, constatant l'échec des politiques d'ajustement

réel face à la spirale de l'endettement, la direction du Trésor se rallie à la fin des années 1980 à la cause de la dévaluation, cet ajustement de la parité est demandé depuis plusieurs années déjà par les institutions internationales, au premier rang desquelles le Fonds monétaire international. Mais, le Trésor n'est pas la France, et le pouvoir politique français reste longtemps farouchement opposé à la dévaluation, notamment parce que les chefs d'États africains le sont également dans leur écrasante majorité. Face à cette opposition massive, la France ne veut prendre le risque de sembler, aux yeux des Africains comme de sa propre opinion, manquer de solidarité avec le continent et les pays en voie de développement. À cette précaution s'ajoute, notamment chez les conseillers de l'Élysée, une opposition politique aux termes du « consensus de Washington », ce corpus de mesures d'inspiration libérales dont les institutions internationales préconisent d'appliquer aux pays pauvres qui font face à un endettement élevé. Ce n'est que tardivement, à la faveur du changement de majorité en France en mars 1993, que le Premier ministre Édouard Balladur et son gouvernement se rallieront à la dévaluation, avec la formulation de la « doctrine d'Abidjan ». Celle-ci, en liant l'aide française à la négociation d'un programme d'ajustement avec le FMI, pousse implicitement à l'acceptation de la dévaluation, le FMI faisant de cette dernière la condition de la conclusion de nouveaux programmes.

Ainsi, le problème de la souveraineté monétaire se pose à plusieurs niveaux. Si la souveraineté s'entend dans un cadre national, le principe d'une union monétaire, qu'il s'agisse de l'UMOA, de la CEMAC de la zone euro ou de toute autre union présente ou passée, implique la délégation ou le partage de la souveraineté monétaire à une échelle supranationale. Dans les deux zones monétaires africaines de la zone franc, l'autorité politique de l'union est détenue par le Conseil des chefs d'États, alors que la politique monétaire est définie par le conseil d'administration des banques centrales, dans lequel siègent des représentants de chacun des États-membres et de la France, qui dispose d'un droit de veto. La singularité de la zone franc étant, bien évidemment, que la souveraineté monétaire y est également partagée avec un État, la France, extérieur à la zone d'émission et néanmoins partie prenante dans la gouvernance de la zone. Enfin, la souveraineté monétaire est également limitée – l'épisode de la dévaluation de janvier 1994 l'a bien montré – par la gouvernance économique et monétaire globale, représentée par les institutions internationales que les pays africains de la zone franc ont rejoint peu après leur indépendance. C'est le paradoxe : la limitation immédiate de la souveraineté est exigée par la reconnaissance des autres États et la participation à des institutions multilatérales. Du reste, le problème de la souveraineté monétaire ne serait pas nécessairement résolu par la création d'une

monnaie africaine à l'échelle du continent ou de l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide de la CEDEAO¹, comme le préconise par exemple Dembélé (2016), notamment du fait du poids considérable dont pourrait jouir un pays comme le Nigéria au sein d'un tel dispositif. Mais, la souveraineté monétaire ne saurait se lire qu'en termes institutionnels. Dans le cas de la zone franc, où une parité fixe lie les francs CFA et comorien à l'euro depuis la création de la monnaie unique européenne, l'autonomie de la politique monétaire est également limitée par les variations de l'euro sur le marché des changes et par la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Guindo (2019) défend dans sa thèse que les économies de l'UEMOA sont des économies basées sur la subsistance. Donc elles s'accommodent très mal avec une politique monétaire calquée sur celle de pays riches et développés comme ceux de la zone euro. En effet, l'arrimage à l'euro a conduit les banques centrales de la zone franc à observer une politique monétaire similaire à celle de la BCE, notamment en termes de lutte contre l'inflation. Certains économistes estiment pourtant qu'une telle politique est trop restrictive et freine le développement des pays africains de la zone franc en pesant sur le crédit et l'investissement.

La tendance de la plupart des contributeurs à n'envisager l'historicité de la zone franc qu'à compter de la dévaluation du franc CFA en 1994 ne permet pas de cerner, en effet, les déterminants historiques de la permanence de ce système monétaire. Or, les déséquilibres du système monétaire international dans les années 1970 autant que les conséquences de la crise des dettes publiques dans les années 1980 ont été des facteurs importants du choix des dirigeants africains de préserver l'existence de la zone franc.

Seule la courte contribution de Nubukpo (2002), synthétisant ses nombreux travaux sur la question, échappe finalement au réquisitoire néocolonial en fournissant au débat des arguments fondés sur des sources et données objectives et une analyse précise et argumentée de la politique des banques centrales.

L'existence de la zone CFA procède de la volonté de la France de préserver des liens avec ses anciennes colonies (Masson et Patillo, 2009). Dans sa forme actuelle, la zone CFA, composée de deux unions monétaires, regroupe 14 pays. L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) comprend : le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Une monnaie commune, le franc CFA, est émise par la

¹ Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Elle regroupe, outre les États de l'UMOA, le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Léone.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), englobe : le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. La monnaie commune, émise par la Banque des États d'Afrique centrale, y est également appelée franc CFA.

La zone CFA présente quelques particularités. Premièrement, un mécanisme de « compte d'opérations », logé au Trésor français, permet à la France de garantir la convertibilité illimitée du franc CFA. Chaque banque centrale est censée y déposer 65 % (50 % pour l'UEMOA depuis 2005) de ses réserves extérieures, converties en euros. Deuxièmement, le niveau des avances que peut consentir la banque centrale à un gouvernement membre ne peut dépasser 20 % des recettes fiscales annuelles. Enfin, pour favoriser l'intégration économique et la coordination des politiques économiques, il y a depuis 1994 une surveillance régionale des politiques budgétaires combinée à des critères de convergence macroéconomique. La zone CFA est en outre caractérisée par un leadership externe. L'ancrage au franc français puis à l'euro indique que la crédibilité des politiques macroéconomiques nationales est censée découler d'une économie extérieure à la zone, la France en l'occurrence, mais avec comme référence la politique monétaire européenne. La France joue un rôle de garant de la crédibilité via le compte d'opérations et la présence de représentants français dans le Conseil d'Administration de chacune des banques centrales (Guillaume et Stasavage, (2000). Yehoue (2007) a expliqué que la France joue également le rôle de stabilisateur lors de chocs exogènes à travers des flux d'aide qui ont tendance à augmenter. Pour la période 1986-1993, l'aide budgétaire de la France vers les pays de la zone a atteint 44 % de l'aide bilatérale.

La CMA, mise en place en 1986, est un arrangement monétaire de fixité des Taux de Change (TC) impliquant l'Afrique du Sud (ADS), dont le PIB représente 95 % du total régional (Tavlas, 2009) et trois autres pays, à savoir le Lesotho, la Namibie et le Swaziland, désignés ici par le sigle LNS. La CMA diffère des unions monétaires de la zone CFA à plus d'un titre. Premièrement, chaque pays émet sa monnaie ancrée par un TC fixe à la monnaie de l'ADS, le rand, qui a un cours soit légal (en Namibie et au Lesotho) soit de facto (Swaziland) dans les LNS. Il n'existe donc pas de monnaie, de banque centrale, ni de réserves de change communes. Cette émission se fait en contrepartie des réserves de change nationales, le Swaziland gardant même des réserves largement au-delà de l'émission de monnaie locale (Wang 2007). Deuxièmement, il n'existe pas de mécanisme commun de surveillance en matière budgétaire mais des restrictions légales excluent le financement monétaire. Le recours temporaire au crédit de la banque centrale d'ADS (SARB), pourtant prévu, n'a jamais été mis à contribution. Enfin,

et contrairement à la zone CFA, plusieurs aspects de la CMA peuvent être résumés en un leadership interne qu'exerce l'ADS du fait d'abord de son importance commerciale pour les LNS car, en moyenne, 85 % de leurs importations en proviennent (Wang 2007). En outre, le système financier de l'ADS, stable et bien plus développé, sert de base à la mobilité illimitée des capitaux qui caractérise la CMA. En conséquence, son fonctionnement, les politiques et les performances macroéconomiques en son sein sont influencés par les politiques économiques du pays leader.

2. Méthodologie de la recherche

Cette démarche a inclus la recension des écrits et la recherche documentaire. Pour ce faire, il a été essentiel de prendre connaissance de la science établie et reconnue. Nous avons procédé à la recension des écrits scientifiques sur le sujet et situer notre contribution originale par rapports aux connaissances établies.

Pour pouvoir trouver les données, nous avons cherché une franche collaboration avec les institutions de l'UEMOA (Commission, BCEAO et BOAD), ainsi que les autres banques centrales des pays hors zone UEMOA à travers le site de la CEDEAO et les personnes ressources nécessaires. De même, nous avons procéder à l'analyse qualitative à travers les données secondaires ; des entretiens avec certains praticiens de la BCEAO pour mieux étayer notre analyse empirique ont eu lieu également.

3. Présentation et discussion des résultats

Cette partie de ce présent papier comprend d'une part, la présentation des résultats et d'autre part la discussion.

3.1. Résultats

Comme précédemment indiqué, les données obtenues à travers la recherche documentaire et des sources secondaires seront miroitées à travers les différents critères indicatifs d'une zone monétaire optimale, même s'il n'existe pas de seuil absolu.

Cependant la conjugaison des efforts a permis de retenir relativement les critères saillants suivants : la mobilité des facteurs de production notamment la main d'œuvre ; le niveau d'ouverture des économies ; le niveau de diversification des économies...

Il existe certes, d'autres propositions de critères mais pour des questions d'efficacité et de concision nous nous sommes limités aux quatre critères ci-dessus mentionnés. A présent, nous allons examiner le tableau suivant.

Le tableau ci-après nous renseigne sur les taux de mobilité au sein des pays membres de l'union.

Tableau n°1 : Mobilité de la main d'œuvre dans 5 pays de l'UEMOA, 2010-2020 (en %)

Entrée	En % de la population totale
Burkina Faso et autres pays de l'UEMOA	8
Côte d'Ivoire et autres pays de l'UEMOA	16
Mali et autres pays de l'UEMOA	14
Niger et autres pays de l'UEMOA	14
Sénégal et autres pays de l'UEMOA	7

Source : Bakayoko (2021), enquête sur la mobilité.

On peut aisément remarquer dans le tableau 1 que la mobilité des personnes n'est pas élevée dans les pays de l'UEMOA. Le taux de mobilité le plus grand est celui de la Côte d'Ivoire avec 16%. Le taux le plus bas est celui du Sénégal avec 7%. Ces chiffres illustrent à suffisance la faible mobilité des personnes, or sans une forte et suffisante circulation des personnes dans une union monétaire, les échanges ne pourront jamais prospérer. C'est la nécessité de se déplacer et de circuler librement qu'engendrera le besoin d'un moyen commun d'échange.

Cependant, les données de ce tableau sont limitées par le poids significatif de l'informel et la théorie de Ishiyama (1975) qui cherche à relativiser la pertinence de ce critère défendu par Mendall (1961). Il est aussi important de noter l'insécurité grandissante dans certains pays de l'UEMOA, notamment au Mali, au Burkina et au Niger.

A présent, notre analyse va se pencher sur le niveau du degré d'ouverture des pays de l'UEMOA, les données sont consignées dans le tableau 2.

Tableau n°2 : Degré d'ouverture de 7 pays membres de l'UEMOA

Pays	Ratio des Exportations intracommunautaires/PIB
Bénin	2,5
Burkina FASO	...
Côte d'Ivoire	12,1
Mali	4,2
Niger	3,2
Sénégal	5,4
Togo	9,3

Source : Guindo (2019), thèse de doctorat.

McKinnon ne propose pas de seuil d'optimalité au sens absolu mais, il est évident que le degré d'ouverture est mesuré en pourcentage et eu égard aux données du tableau précédent, on ne peut défendre la thèse d'une économie suffisamment ouverte dans l'espace UEMOA.

Le taux d'ouverture le plus élevé est celui de la Cote d'Ivoire, soit 12, 1%, à ce titre et aux yeux des critères d'optimalité ex-post, la zone UEMOA n'est pas un bon candidat à une union monétaire.

A titre de similitude, le niveau moyen du commerce intracommunautaire des 12 pays de la communauté européenne, entre 1982 et 1985, atteignait déjà 52,8% (Masson et Taylor 1992). A la lumière des statistiques officielles fournies, l'espace UEMOA ne remplit manifestement pas la condition d'optimalité d'une zone monétaire au sens de McKinnon également.

Des pays dont les économies sont très peu diversifiées n'ont pas intérêt à être candidat à une union monétaire. Ils doivent conserver leur indépendance monétaire afin de pouvoir utiliser l'outil de change comme instrument d'ajustement. La pertinence de ce critère ne souffre d'aucune contestation dans la littérature relative au processus de constitution d'union monétaire. Masson et Taylor (1992), Batoumi et Eichengreen (1998) et Melitz (1995) ont également développé de larges recherches là-dessus. Le tableau 3 nous fournit la structure productive de certains pays de l'UEMOA.

Tableau n°3 : Structure de production de 7 pays ouest africains (en % du PIB, extrait)

Pays	Secteur primaire	Secteur secondaire	Dont industrie manufacturière	Services
Bénin	30,5	12,4	7,1	50
Burkina Faso	31,2	17,5	11,2	40,1
Côte d'Ivoire	24,3	21,6	18,8	54,1
Mali	37,8	26,4	3,6	35,9
Niger	40,4	16,9	6,5	42,7
Sénégal	17,9	26,9	17,6	55,2
Togo	39,4	21,1	9,7	39,4

Source : CNUCED, manuel de statistique du commerce international et du développement (2003).

Ce tableau montre la forte dépendance des économies des pays de l'UEMOA au secteurs primaires et tertiaires et le faible niveau d'industrialisation de ces économies. Le taux du secteur secondaire le plus élevé est enregistré au Sénégal avec 26,9% et le taux le plus bas au Burkina Faso avec 17,5%.

Au Niger, le secteur primaire atteint jusqu'à 40,4% du PIB. Les économies de l'UEMOA sont fortement dépendantes de l'agriculture.

L'approche traditionnelle de la théorie des zones monétaires désignée dans cet article par les conditions ex-ante donne les conditions nécessaires pour que celles-ci soient considérées comme optimales.

Lorsqu'on retient le degré d'ouverture des économies, le niveau de libre circulation des personnes et la haute diversification des économies comme les critères traditionnels et fondamentaux d'une zone monétaire optimale, alors les pays de l'UEMOS ne remplissent aucun critère.

Cela infirme notre première hypothèse qui s'intitule « L'UEMOA serait une zone monétaire optimale ex-ante ». L'UEMOA n'est pas une ZMO initialement, car sont très peu ouvertes, la circulation des personnes assez rétrécit et la structure productive faiblement diversifiée.

S'agissant de la seconde hypothèse, elle s'apparente mieux avec le cas UEMOA. Plus de 60 ans de gestion d'une monnaie commune, les pays membres disposent d'une forte potentialité à former une union monétaire ex-post. Le tableau 3 illustre une forte dépendance des pays de l'UEMOA au secteur primaire. Il s'agit entre autres de la production de l'or, du coton, du café, du cacao, de l'arachide, de l'uranium, du pétrole...

Cependant, pour que ces ressources primaires puissent constituer une opportunité, il urge une spécialisation pour pouvoir profiter des avantages comparatifs et développer une chaîne de valeur. Il manque des industries de transformation à haute valeur ajoutée. Ces analyses militent en faveur de notre seconde hypothèse qui stipule que les pays de l'UEMOA disposeraient des potentialités énormes pour être une zone monétaire optimale. Il suffit juste de transformer localement les matières premières produites au lieu de les exporter à l'état brute et développer le commerce inter et intra-UEMOA

3.2. Discussion

De la revue de la littérature parcourue, des auteurs explorés et des résultats obtenus, il ressort clairement une tendance sur la capacité de l'UEMOA à constituer une zone monétaire optimale ex-ante, comme le soutient les théories traditionnelles de la ZMO. De Mundell (1961) à Kenen (1969) en passant par McKinnon (1963), l'UEMOA ne remplit pas suffisamment les conditions requises d'une ZMO. La théorie de Mundell est soutenue par les données du tableau 1, le taux de mobilité le plus élevé est celui de la Côte d'Ivoire et autres pays de l'échantillon du REMUAO s'élevant seulement à 0,16%. Même en l'absence de seuil, ce taux ne peut être considéré comme suffisant. S'agissant de la théorie de McKinnon, elle est réconfortée par les chiffres du tableau 2, le taux de degré d'ouverture des pays membres de l'UEMOA le plus élevé reste toujours celui de la Côte d'Ivoire avec 12,1% relativement très comparé à celui des pays européens. Cependant, Guindo (2019), défend dans son analyse que l'UEMOA est une zone potentielle. Cela revient à dire qu'il faudrait prendre avec une certaine mesure et prudence les affirmations des auteurs des années 1960. De plus en plus, les chercheurs se penchent sur une certaine endogénéité de la ZMAO, donc une ex-post c'est à dire, c'est le fait d'être ensemble qui crée les conditions de rester ensemble. Des lors, on tend vers une zone dynamique mais pas statique.

Entre les théoriciens des années 1960 et ceux de maintenant s'est développée une troisième position, typique et spécifique aux pays ouest africains. Semedo, et Villieu (1998) ont développé des critères de transhumance donc non économique pour expliquer les relations existantes entre les économies de l'UEMOA.

Bien avant Semedo, et Villieu (1998), l'économiste Ishiyama (1975) avait formulé des critiques et est resté très sceptique à l'endroit des critères de Mundell (1961). Schwob (1991), a rebondi dans le même sens que Ishiyama (1975) en nuanciant la pertinence de la flexibilité des salaires comme un critère suffisant pour former une union monétaire optimale. A ce stade, aucun consensus ne se dégage et rend la confirmation ou l'infirmité des hypothèses douloureux.

Toutes les réponses apportées sont ambiguës.

Malgré la richesse de la littérature sur les zones monétaires optimales des seuils proprement dit ne sont pas définies unanimement. Des lors, toutes les prises de positions sont à prendre avec nuances et sont fortement discutables. On se sert des expériences d'union pour fonder nos analyses notamment le cas de l'Union européenne, considéré comme une expérience réussie.

En tout état de cause, l'UEMOA présente des atouts certains, celui de disposer à son passif, une vaste expérience de la conduite et de la gestion d'une monnaie commune au niveau de 8 Etats pendant près de 63 ans (depuis 1959). De même, on ne peut et ne doit en aucune manière ignorer le rôle prépondérant de la France et du statut du prêteur en dernier ressort du trésor public français en cas de difficulté au nom des accords qui lient ces pays francophones à la métropole. Ces aspects n'ont pas fait l'objet d'un développement accru car intimement lié à des considérations politiques coloniales et géostratégiques qui ne rentrent pas forcément dans le champ d'application des théories économiques.

Conclusion

L'objectif visé dans ce présent article est de faire l'état des lieux des économies des pays de l'UEMOA et confronter les données recueillies à l'aune des efforts abattus par les théoriciens de la zone monétaire optimale. La principale valeur ajoutée de cette recherche est la confirmation de la non satisfaction des critères de candidature des pays membres de l'UEMOA à une zone monétaire optimale ex-ante, malgré leur forte expérience de monnaie commune. En termes d'apport, il ressort que les pays de l'UEMOA doivent chercher à approfondir la réflexion sur le pourquoi du non remplissage des conditions d'optimalité d'une zone monétaire après 60 ans de gestion de monnaie commune. Dès lors, il urge pour les Etats membres d'explorer cette piste et proposer des solutions idoines.

De même, cet article contribuera à alerter la lanterne de la population dans un contexte de développement d'un nationaliste presque aveugle pratiquement dans tous les pays francophones d'Afrique de l'Ouest utilisant le franc CFA. Cet article permet de savoir que les questions économiques vont au-delà des considérations partisans, ethniques, raciales... et doivent être traitées avec objectivité.

L'une des limites de cette recherche, est le fait que les critères endogènes d'une zone monétaire optimale n'ont pas été abordé. De plus en plus, les conditions d'optimalités sont ex-post c'est-à-dire, c'est le fait d'être ensemble qui crée les conditions de démarrer ensemble et non l'inverse (les conditions sont remplies en aval et non en amont).

Ce thème est d'une importance capitale du moment où la CEDEAO qui renferme l'UEMOA en son sein a lancé son vaste projet d'une monnaie commune depuis 1983 au sommet de Conakry. Cet article est un tremplin pour toute autre étude pouvant être élargie à la CEDEAO.

Références

1. Article de revue

Bayoumi, T. et Eichengreen B. (1998) « Exchange Rate Volatility and Intervention: Implications of the Theory of Optimal Currency Areas » *Journal of international Economics*, 45(2) : 191-209.

Benassy Q. A et Coupet M. (2005) "On the Adequacy of exchange rate arrangements in Sub-Saharan Africa", *The World Economy*, 28 (3), pp.349-373.

Frankel J. A. et Rose A.K. (1998) "The endogeneity of the optimum currency area criteria" *Economy Journal*, 108 (449): 1009-1025.

Guillaume D.M. et Stasavage D. (2000), "improving policy credibility: is there a case for African monetary unions? world development 28 (8) p. 1391-1407.

Ishiyama, Y. (1975) « The Theory of Optimum Currency Areas: A Survey », *IMF Staff Papers*, vol. 22, issue 2, pp.344-383.

Kenen, P. (1969), « The Theory of Optimum Currency Areas: An Eclectic View » in Mundell and Swoboda eds, *Monetary Problems of the International Economic-Chicago III* : Univ. Of Chicago Press 60 (4) pp.41-60.

Lelart, M. (2003) « L'Union monétaire en Afrique de l'Ouest. », *L'Économie politique*, vol. 19, n°3 p. 106-112, p. 108.

Masson P. et Patillo C., (2009), *The impact of Currency unions on trade:lessons from CFA franc zone and implications for proposed African monetary unions*, Centre for Socio-economic Dynamic and Cooperation of the University of Bergamo 33 (1) pp. 61-72.

Maucourant J. (2002), « L'institutionnalisme de Commons et la monnaie. Cahiers d'économie politique : Papers in Political economy », L'Harmattan, 2002, 2001/2-3 (40-41) pp.253-284.

McKinnon, R.I. (1963), "Optimum Currency Areas" American Economic Review vol. 53. No 4, pp.717-724.

Méltitz J. (1995), « The Current Impasse in Research on Optimum Currency Areas », European Economic Review, 39 (3-4) : 492-500.

Mundell, R.A. (1961), « A Theory of Optimum Currency Areas », American Economic Review, vol. 51. No. 4, pp.657-665.

Schwob, C. (1991), « Flexibilité des prix et rationnement en économie de marché », Revue française d'économie 6(2), pp. 73-104.

Tavlas G.S. (2008) "The Benefits and Costs of Monetary Union in Southern Africa: A critical Survey of The Literature", Journal of Economic Surveys, vol 23, n°1, pp. 1-43.

Traoré, S. (1999) « Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) », Pop Sahel (28) : 42-5.

Wang J. Y. (2007) "The Common Monetary area in southern Africa: Shocks, Adjustment, and Policy Challenge" IMF Working Paper 07/158 p.63.

Yehoue E. B. (2007) The CFA Arrangements More than Just An Aid Substitute ? IMF Working Paper, volume 2007: Issue 019, p.33.

Zhao X et Kim Y. (2009) "Is the CFA Franc Zone an Optimum Currency Area?" World Development, vol. 37, n°12, pp.1877-1886.

2. Livre

Alagidede P. and Panagiotidis T. (2010) « Can Common Stocks Provide A Hedge Against inflation ? Evidence from African Countries » Stirling Economics Discussion Paper 2010-07.

Dembélé D.M. (2016), « Sortir l'Afrique de la servitude monétaire : à qui profite le franc CFA ? » Paris, la Dispute, P246.

Masson P. et Patillo C., (2004), "The Monetary Geography of Africa", Brookings Institution Press, Washington D.C.

Masson, P.R. et Taylor, M.P. (1992) « Common Currency Areas and Currency Unions: An Analysis of the Issues » CEPR Discussion papers 617.

Nubukpo, K. (2002) « l'impact de la variation des taux d'intérêt directeurs de la BCEAO sur l'économie béninoise », Note d'information statistique, N°526, Banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Polanyi K. (2001) “The Great Transformation: The political and Economic Origins of Our Time”, Beacon Press Boston.

Richard, L. (1996), « Les migrations internationales en Afrique de l’Ouest face à la crise ».In : Coussy J. (ed) Crise et population en Afrique : crise économique, politique d’ajustement et dynamiques démographiques, Paris.

Semedo, G. et VILLIEU, P. (1998) « Mondialisation, intégration économique et croissance nouvelle approche, l’Harmattan, Paris.

3. Thèse

Guindo L.A, (2019), « Problématique de la monnaie commune dans l’espace CEDEAO : état des lieux, enjeux et perspective », IPU-Mali, p.276.

4. Rapport

Bakayoko, (2021), « Enquête sur la mobilité des personnes dans l’espace UEMAO », rapport de fin de stage, ESA, pp.15.